

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI /
M. BRUNO GENZANA**

PROJET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : Partenariat culturel - Subventions aux associations - Soutien à la langue et
aux traditions provençales - 6ème répartition de fonctionnement - 3e
répartition d'équipement - Année 2017**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date
du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission
permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-
Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille,
le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2017, conformément au détail énoncé dans la liste annexée
au rapport, des subventions, dans le cadre du soutien à la langue et aux traditions
provençales, en fonctionnement et en équipement.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer, pour les
subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à
cet effet.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**